

Von: Queaires Cures Vanessa, BKD-MBA-AMS
Gesendet: 20. September 2023 09:45
An: Blaesi Stève, BKD-AKVB-EOF
Cc: Kuonen Renato, BKD-MBA-AMS; Bogec Nancy, BKD-MBA-AMS; Nackova Marija, BKD-MBA; Rieder Amy, BKD-MBA-AMS; Abou Hassan Rokija, BKD-MBA-FBI; 'mario.battaglia@bluewin.ch'; Battaglia Mario, BKD-MBA-AMS
Betreff: Inscription en ligne sec2 (info n° 2 pour sec1)
Anlagen: ams-admission-diagramme-de-flux-11h.pdf; ams-admission-diagramme-de-flux-10h.pdf; ams-admission-description-diagramme-de-flux.pdf

Cher Steve,

Tu trouveras ci-dessous le courriel n° 2 relatif à l'inscription en ligne aux filières de formation du degré secondaire II. Je te prie de le transmettre aux inspectrices et inspecteurs scolaires de la partie francophone du canton (y c. pièce jointe), avec copie à inscriptionsec2@be.ch, en leur demandant de faire suivre ces informations dans les plus brefs délais aux personnes compétentes selon le schéma suivant :

Inspecteurs·trices scolaires -> directeurs·trices d'école sec I (y c. écoles privées)

Avec mes remerciements et mes salutations les meilleures,

Vanessa

Chères directrices et chers directeurs d'école du degré secondaire I,

À compter du 23 octobre, les élèves pourront s'inscrire en ligne à la procédure d'évaluation pour les filières de formation du degré secondaire II (gymnase, maturité professionnelle, ECG et ESC). Les instructions à l'intention des parents et des élèves (qui seront continuellement mises à jour) et le calendrier de la procédure sont disponibles sur la page Internet suivante :

www.be.ch/inscriptionsec2.

Voici déjà quelques informations importantes à ce sujet :

Création d'un compte pour les maîtresses et maîtres de classe

N'oubliez pas de créer des comptes pour vos maîtresses et maîtres de classe avant le 22 octobre (voir chapitre 3.2 du guide). À partir de ce moment, seuls les comptes des membres actuels du corps enseignant pourront être actifs. Les maîtresses et maîtres de classe ne reçoivent pas de notification automatique avec les données d'accès. Nous vous prions de communiquer les données d'accès aux maîtresses et maîtres de classe. Si les maîtresses et maîtres de classe ne peuvent pas se connecter parce que le compte est bloqué, vous pouvez, en tant que direction d'école, débloquer l'utilisateur/trice. Vous trouverez la procédure à suivre au chapitre 3.4 du guide. L'accès se fait provisoirement sur le « système de l'année dernière ». Dès que le nouveau système sera disponible, nous y transférerons les données que vous aurez saisies.

Points importants concernant l'inscription à la procédure d'évaluation

- Début : 23 octobre 2023
- Délai : 1^{er} décembre 2023
- Filière de formation : gymnase (filières bilingue et monolingue, élèves de 10H uniquement filière bilingue), école de maturité professionnelle, école de culture générale, école de commerce sans maturité professionnelle, école de commerce avec maturité professionnelle [3i] et école de commerce avec maturité professionnelle [3+1]). Il est recommandé que les élèves s'inscrivent à toutes les filières qui les intéressent, p.ex. également pour une maturité professionnelle s'ils ne disposent pas encore d'un contrat d'apprentissage. Pour une inscription à une formation CFC à plein temps dans les domaines techniques et de santé-travail social, les élèves doivent s'adresser directement à l'école concernée. La qualification est disponible via l'application d'inscription seulement pour la maturité professionnelle accompagnant la formation CFC à plein temps.

Courriel de confirmation pour les parents et les élèves (à partir de cette année, il n'y a plus de formulaires signés)

Dès que les parents et les élèves ont soumis leur inscription en ligne, ils reçoivent un courriel de confirmation à l'adresse électronique qu'ils ont renseignée. Ce courriel est également transmis à l'adresse électronique qui figure dans le compte de la direction d'école concernée. Vous pouvez modifier vous-mêmes cette adresse. Vous trouverez les explications à ce sujet au chapitre 2 des instructions. Nous vous prions de prendre note que, à partir de cette année, les parents ne doivent plus remettre le formulaire signé à l'école. L'inscription sur la plateforme est juridiquement valable.

Réception des inscriptions

Les élèves sont considérés comme inscrits dès que l'inscription est terminée dans l'outil. Les inscriptions sont visibles sur le compte de la direction de l'école après la remise en ligne par les parents et les élèves. Vous trouverez les explications concernant le traitement des données au chapitre 5 des instructions. À ce moment-là, les maîtres et les maîtresses de classe ne peuvent pas encore consulter les inscriptions. (Ils peuvent voir les inscriptions dès que vous les avez attribuées.)

Correction des données personnelles

Une fois l'inscription soumise, les parents et les élèves ne peuvent plus rien modifier. Si une erreur s'est malencontreusement glissée dans une inscription, vous pouvez procéder aux changements requis. Vous ne pouvez toutefois pas modifier l'école actuellement fréquentée et les données pertinentes pour l'identification (nom, prénom, date de naissance). Seul le service d'assistance peut le faire. Vous trouverez les explications concernant la modification des données au chapitre 5.3 des instructions.

Modification du choix des filières de formation

Il est possible de s'inscrire à plusieurs filières de formation. Cela est même conseillé pour les élèves intéressé-e-s et ayant le niveau, même s'ils/elles n'ont pas encore décidé définitivement quelle filière suivre ou, dans le cas d'une maturité professionnelle en cours d'apprentissage, s'ils/elles ne disposent pas encore d'une place d'apprentissage au moment de l'inscription. Toutefois une ou un élève souhaitant s'inscrire à une autre filière de formation après avoir déjà envoyé l'inscription doit contacter le service d'assistance (vous pouvez renoncer à la suppression des inscriptions précédentes). En principe, aucune inscription supplémentaire à la procédure d'évaluation n'est possible après le 1^{er} décembre. Si l'élève retire son inscription à une filière de formation donnée, vous pouvez choisir le statut « retirée » pour cette inscription (voir chapitre 5.4 du guide). Autrement, nous vous prions de ne pas procéder à des modifications des inscriptions après cette date. Nous vous informerons en temps voulu des possibilités d'inscription au-delà du 1^{er} décembre.

Page Internet pour les écoles des degrés secondaires I et II

Sur le site Internet, sous Informations pour les écoles du secondaire I et du secondaire II, vous trouverez des informations et des documents complémentaires. Le guide est adapté en permanence et également publié sur le site Internet.

Assistance pour les directions d'école

inscriptionsec2@be.ch 031 636 68 00, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et du lundi au jeudi de 14 h à 16 h

Nous vous ferons également parvenir d'autres informations en temps voulu. En cas de questions, n'hésitez pas à contacter le service d'assistance.

Meilleures salutations,

Vanessa Queaires, Sachbearbeiterin

+41 31 633 34 37 (direkt), vanessa.queaires@be.ch

Bildungs- und Kulturdirektion des Kantons Bern, Mittelschul- und Berufsbildungsamt, Abteilung Mittelschulen
Kasernenstrasse 27, 3013 Bern

+41 31 633 87 79, www.be.ch/mittelschulen

Support Anmeldung Sekundarstufe II

Telefon [+41 31 636 68 00](tel:+41316366800) (Montag bis Freitag 09:00 - 12:00 Uhr und Montag bis Donnerstag 14:00 - 16:00 Uhr),
anmeldungsek2@be.ch